



Le 12 juin 2017.



Affaire de participation « Lapeyre » : le dénouement !

1776 salariés du groupe Lapeyre dont 140 salariés des Menuiseries du centre ont assigné le groupe St Gobain et les sociétés du groupe Lapeyre pour demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi en matière de participation aux bénéfices.

En effet sur la période 2002-2008, 96% des bénéfices du groupe ont échappé à la participation des salariés. Le groupe Lapeyre a transféré 96 % de ses bénéfices dans les entreprises de moins de 50 salariés, légalement non soumises à la distribution de participation. Ainsi la participation de 98 % des salariés a été calculée sur 4 % de bénéfices dégagés par le groupe. Sur cette période le préjudice est estimé à 12 000 € pour les salariés des menuiseries d'Ydes

Le procès s'est tenu le mardi 6 juin 2017 au tribunal de grande instance de Nanterre (hauts de Seine). Les débats ont été riches et fournis, lors de cette audience qui a duré plus de 2 heures. Les salariés de MDC, comme ceux du groupe Lapeyre sont maintenant dans l'attente d'une décision de justice qui doit Etre rendue le 26 septembre 2017.

